

Décision

Générale

colonial

Décision n° 487 MILICE INDIGENE ET MILITAIRES DÉTACHES II O R S CARRES.

n° 487

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 13 du 30/07/1943

Date de publication
19 juin 1943

Date du numéro
30 juillet 1943

TEXTE INTÉGRAL

Les miliciens dont les noms suivent sont licenciés et libérés du service actif. Pour compter du 3 Juin 1943 : 898 – 'HASSAN MOUSSA – (Fin de contrat) Pour compter du 9 Juin 1943 : 946 – ALI GUEDI – Fin de contrat) Pour compter du 13 Juin 1943 ; 937-MAHAMMAD HAMAD – (Fin de contrat) 720-MOHAMMED IBN MOHAMMED (Fin de contrat) Ces miliciens qui n'ont pas atteint 15 ans de service ne peuvent prétendre à aucune indemnité.